



RAPPORT D'ETAPE EXERCICE 2020



BUJUMBURA, DECEMBRE 2020

Note de présentation

Le présent livre photos en miniature résume, pour un regard rapide, les activités de la CVR au cours de l'exercice 2020. Il est couplé de quelques témoignages choisis collectés auprès de la population qui a accepté de témoigner sur les violations des droits de l'homme de 1972 au Burundi.

Le lecteur de ce document en version réduite est prévenu. Au cours de cet exercice, la CVR a mené des activités importantes à Karusi (le long de la rivière Ruvubu) et dans la commune de Giheta (Gitega), dans les provinces de Rumonge et de Makamba où plusieurs fosses communes datant de la crise de 1972 ont été exhumées. Les restes humains et autres objets découverts dans ces fosses communes ont surpris nombre d'observateurs qui ont vécu plus de 48 ans de silence.

Dans le processus de recherche de la vérité sur les violations massives des droits de l'homme au Burundi, les fosses communes et les ossements humains parlent. Ils datent les tragédies, les victimes et les présumés auteurs.

Un livre photos de grand format sera remis aux Plus Hautes Institutions de la République. En outre, la méthodologie de travail met en contact les Commissaires et les Cadres de la CVR au cours des séances d'audition impressionnantes. Les veuves et les orphelins racontent l'horreur vécue et la douleur portée depuis 1972. Les témoins oculaires aussi encore en vie parlent : ils libèrent la parole pour libérer leur souffrance. Un livre de témoignages de grand format encore en élaboration sera également remis au Parlement. Il contient une mine d'informations qui rappellent les mémoires blessées de nombreuses familles.

Aujourd'hui, la CVR travaille sur la période sombre de 1972. La Commission attaquera plus tard la période de 1988 et celle de 1993 au cours desquelles d'autres vies humaines innocentes ont été gratuitement fauchées. Aucune période de notre mandat ne sera oubliée (1885-2008). La vérité sur le passé douloureux du pays contribuera à la guérison des mémoires et à la réconciliation nationale.

EXHUMATION À L'ANCIENNE PERMANENCE DU PARTI UPRONA À KAMENGE



Cette maison en ruine est l'ancienne permanence du parti Uprona de Kamenge. Lors de la lutte contre les militaires des forces armées burundaises (FAB), les habitants de Kamenge qui ne pouvaient plus accéder au cimetière de Mpanda enterraient les leurs devant cette permanence. Un acte de protestation selon certains habitants, de la présence de cette permanence du « parti dont les militants » seraient des auteurs des massacres de Kamenge. Les victimes tuées soit par les militaires soit par maladie étaient alors enterrées dans ce lieu. Aussi, les militaires qui avaient plusieurs positions tout près de cet endroit, jetaient des victimes qu'ils tuaient dans cet endroit.

BILAN DES TRAVAUX D'EXHUMATION : Le 14/01/2020



270 restes humains ont été trouvés au bout de 30 jours des travaux d'exhumation. Ces restes humains étaient avec des armes blanches, certaines identités des victimes, des montres, des souliers, des habits....

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉTAPE EXERCICE 2019 AU PARLEMENT RÉUNI EN CONGRÈS

Le 14/01/2020



Les Bureaux des deux chambres du Parlement de gauche à droite: Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, 2^{ème} Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Agathon RWASA 1^{er} Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Pascal NYABENDA Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Révérien NDIKURIYO, Président du Sénat, Honorable Spès Caritas NJEBARIKANUYE, 1^{er} Vice-Président du Sénat, et Honorable Anicet NIYONGABO, 2^{ème} Vice-Président du Sénat

Le Président de la CVR Amb Pierre Claver NDAYICARIYE présente le premier rapport annuel, exercice 2019. Un rapport de 1200 pages est déposé aux bureaux des deux chambres du parlement et au bureau du chef de cabinet civil comme la loi le stipule. Ce rapport est composé de 121 volumes. Chaque commune possède un volume (119), un rapport général et un livre photos contenant toutes les images illustrant le travail annuel accompli.

LES INVITES REGARDENT AVEC DOULEUR LES OSSEMENTS HUMAINS EXHUMÉS À RUVUBU/SHOMBO

7/02/2020



Les autorités du pays, les Diplomates, les Religieux visitent les 6032 restes humains tirés dans les 6 fosses communes de 1972 sur le site Ruvubu. D'autres objets tirés dans ces fosses communes font objet de visite par ces invités de marque

7/02/2020

VISITE DU SECRETAIRE GENERAL DU PARTI CNDD-FDD SUR LE SITE RUVUBU



Avant le début de la messe, le Secrétaire Général du Parti CNDD-FDD, parti au pouvoir et en même temps candidat aux élections présidentielles de mai 2020, le Général Major NDAYISHIMIYE Evariste visite le site de Ruvubu. Il visite le lieu où se trouvent les 6 fosses communes déjà vérifiées. Il visite ensuite, l'endroit aménagé pour le traitement des restes humains et objets trouvés dans les fosses communes. Il est en compagnie du président de la CVR, M. Ndayicariye P. Claver et de la secrétaire de la CVR, Mme Nzigamasabo Léa Pascasie

LIEU OÙ FUT FUSILLÉ NTARE V

Le 19/02/2020



Fondation d'une guérite en 1972 se trouvant à la porte du camp Commando de l'époque et actuel camp Ntare Rugamba. De d à g, Sabine Nsabimana (morte depuis septembre 2020) , témoin, Commissaire Batungwanayo Aloys et Lieutenant-colonel Minani Salvator, chargé des relations publiques devant le portail du camp Ntare Rugamba. Ce témoin vivait au camp car son mari était militaire. Elle a vu le cadavre de Ntare V, dans cette guérite puis emmené dans un magasin d'armement.

L'OMBUDSMAN DU BURUNDI QUALIFIE CES MASSACRES DE CRIMES D'ÉTAT: Phase II

Le 20/02/2020



Le Président de la CVR Amb Pierre Claver NDAYICARIYE explique à l'Ombudsman du Burundi du déroulement de l'exhumation des ossements humains. L'ombudsman du Burundi est choqué de voir des images pareilles. Il n'en revient pas et qualifie ces massacres de « crimes d'état ». Il interpelle tout le monde de quitter le monde du déni de crimes et de demander à la CVR de continuer ce travail qui guérira les Burundi.

VISITE DES ÉLÈVES DU LYCÉE TECHNIQUE DE MAKEBUKO SUR LE SITE RUVUBU

Le 06/03/2020



Alors qu'une équipe CVR était sur le chantier Mashitsi au J 2 des travaux; une autre équipe de la CVR était sur le chantier Ruvubu pour accueillir les élèves du Lycée Technique de Makebuko, qui sont venus visiter les ossements des restes humains tirés des 2 fosses communes dans la Phase II

VISITE DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI SUR LE SITE DE MASHITSI

Le 13/03/2020



SE M. Gaston SINDIMWO, 1^{er} Vice-Président de la République a beaucoup apprécié le travail de la CVR en encourageant toute l'équipe. Il a aussi interpellé la population à dévoiler toute la vérité sur les massacres qu'a connu notre pays

LE BILAN DES 4 FOSSES COMMUNES DE MASHITSI

Le 14/03/2020



Photo aérienne des fosses communes

F1: 173 restes humains
F2: 448 restes humains
F3: 750 restes humains
F4: 390 restes humains
TOTAL: 1 751 Victimes

Le bilan des Victimes tirés dans les 4 fosses communes de Mashitsi/Giheta/Gitega est de 1 751. Ce bilan est juste le résultat des Ossements comptables car d'autres ont été broyés.

VISITE À LA PRISON CENTRALE DE GITEGA AU J5 DES TRAVAUX. Le 11/3/2020



Une équipe des Commissaires de la CVR a visité la prison centrale de Gitega, qui a été construite en 1926 par Mr Pierre RYCHMANS, résidant de l'URUNDI. Ladite visite est dans le cadre des enquêtes sur les massacres de 1972. De gauche à droite Ninziza Clément Noé, Vice-Président, Nzigamasabo Léa Pascasie, secrétaire de la CVR et Batungwananyo Aloys. Ils sont en compagnie du bourreau qui exécutait les victimes en cette même prison

LE DIAMETRE DU TUNNEL AVANT QU'IL SOIT BOUCHÉ



Ce tunnel a été découvert en 2017 lorsqu'on bitumait la route qui passe entre les bureaux de la Commune Gitega et la salle des réunions du sénat. Ce trou se trouve juste au rond-point Rwagasore à 150 m du parquet de Gitega

CRÂNES ET OSSEMENTS DES RESTES HUMAINS TIRÉS DANS LES FOSSES COMMUNES À NYABUNYOVU

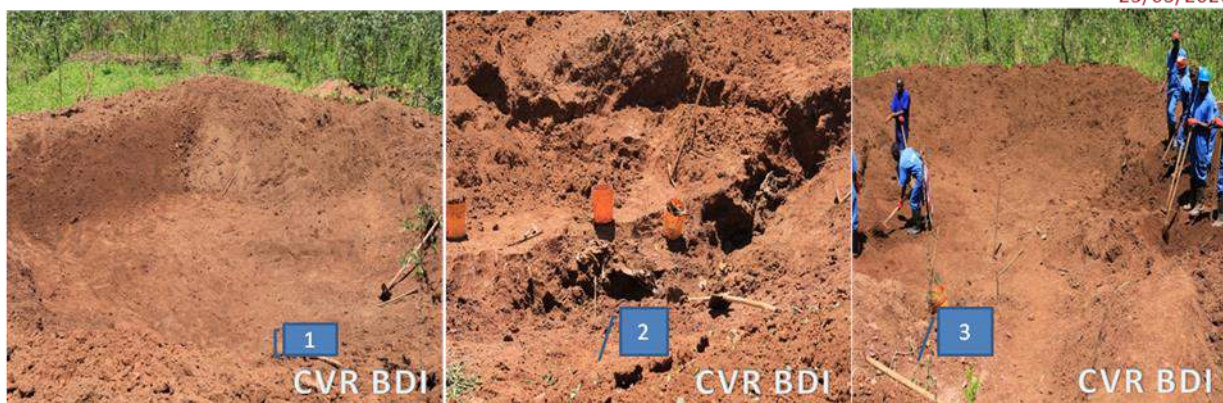
25/03/2020



Des crânes, ossements des restes humains et habits des victimes ont été tirés dans les fosses communes au J6 des travaux à Nyabunyovu/Muremera/Giheta/Gitega. Certaines sont écrasées soit par le bulldozer qui compactait la fosse commune soit par les coups de gourdins administrés par le bourreau pour tuer les victimes.

LE BILAN TOTAL ET LES DIMENSIONS DES 3 FOSSES COMMUNES DE NYABUNYOVU

23/03/2020



F1= 533 Victimes

F2= 136 Victimes

Forme circulaire

Diamètre = 4 m

Profondeur = 1 m

F3= 233 Victimes

Forme circulaire

Diamètre= 10 m

Profondeur = 1,50 m

Le bilan total du dénombrement des ossements retirés dans les 3 fosses communes de Nyabunyovu/ Muremera/ Giheta/ Gitega est de 902

VISITE D'UNE FAMILLE DONT LEUR PÈRE A ÉTÉ TUÉ EN MAI 1972 . Le 20/03/2020



Prothèse dentaire de Feu
Anaclet NGENDAKUMANA



Mme Laetitia NGENDAKUMANA passait dès le 1^{er} jour pour demander à la CVR si elle pouvait récupérer les ossements de son père qui avait une prothèse dentaire avec 2 dents en Or. Cet homme du nom de Anaclet NGENDAKUMANA, cadre à la Banque de Crédit de Bujumbura BCB à Bujumbura et habitait à Bwiza avec sa famille à la 2^{ème} Avenue No 17 de l'époque. Cette rue est devenue No 18 pour le moment. La Victime a été arrêtée par les militaires chez lui à la maison et amenée à Gitega pour la jeter dans la fosse commune N° 3 à Mashitsi. Voici alors que la CVR a retrouvé cette prothèse dentaire que Madame Laétitia accompagnée de sa petite sœur Mme Magnifique NGENDAKUMANA et de son fils Amos RUBERAMASENGO, sont venus rendre hommage à feu leur père tué en mai 1972.

COMMISSAIRES ET CADRES CVR À L'ÉCOUTE DES TÉMOINS AU J4 DES TRAVAUX



M. Déo NDARUZANIYE alias MUNYARE, acteur de l'émission NINDE est venu témoigner sur les massacres de 1972 car même son grand frère a été assassiné. Equipe CVR composée de gauche à droite par Mme Raissa MUGISHA, agent de saisie, Mme Goreth BIGIRIMANA, Commissaire

La population de Giheta qui a bien compris les missions de la CVR, témoigne sur les massacres de 1972. Equipe CVR composée de droite à gauche par Me Déo NDIKUMANA, Commissaire; Mme Dévotte MURERWA, Agent de saisie et Mme Léa Pascasie NZIGAMASABO, Commissaire

AUDITION D'UN TÉMOIN DE 1972:BUHIGA

Le 01/04 2020



Commissaires Nijimbere Alice, Batungwanayo Aloys & Bigirimana Goreth, de g. à d, écoutent un témoin clé des massacres de 1972. Celui-ci a passé 2 jours au lieu de détention à Buhiga avec son père. Il a vu les horreurs commises par les JRR, les agents de l'administration locale. L'équipe l'a trouvé à Buhiga sur la colline Karuri

Commissaires Batungwanayo Aloys & Bigirimana Goreth attendent un témoin des massacres de 1972 au marché de Buhiga

MUTOBO & MASHITSI, DES FOSSES COMMUNES DANS LA SUITE DE CELLES DE RUVUBU: Phase II



Rurimwishiga Martin est en train de montrer là où se trouvent les fosses communes de Mutobo. Il dit que cette maison derrière est construite sur une grande fosse commune. Le président de la CVR est accompagné du Commissaire Batungwanayo Aloys et du chargé de la Communication à la CVR, Mfuranzima Gérard



Les informations à la disposition de la CVR ont indiqué que lorsque le site de Ruvubu a été saturé, les bourreaux ont trouvé d'autres sites. Il s'agit de Mashitsi, Mutobo, Nyabunyovu et Nyambeho. Ndayicariye P. Claver, président de la CVR salue le

REMISE DES CLÉS DE LA MAISON À LA FAMILLE BAREKENSABE. Le 20/04/2020



Le Président de la CVR Amb Pierre Claver NDAYICARIYE a remis la clé de la maison au chef de famille M. BAREKENSABE Channel. Une joie immense à la famille qui a beaucoup remercié la CVR de cet acte de construire une maison pour eux.

LES PREMIERS OSSEMENTS HUMAINS TIRÉS DANS UNE FOSSE COMMUNE SUR LE SITE MUTOBO



Faute de certains matériel d'excavation suite à la pandémie du covid 19 qui fait que les frontières soient fermées, l'exhumation n'a pas eu lieu. Le travail a consisté seulement à enlever la terre au dessus des restes humains.



LA DÉMOLITION DE LA MAISON CONTRUITE SUR UNE FOSSE COMMUNE À MUTOBO AU J3



La démolition de la maison construite sur une fosse commune à Mutobo au J 3 des travaux et cela pour que la CVR entame les travaux d'excavation à cet endroit.

LES VICTIMES LIGOTÉES ET SUPERPOSÉES LES UNES DES AUTRES

24/04/2020



La position de ces deux corps montre qu'ils étaient entassés. La victime en chemise blanche avait les bras ligotés derrière au niveau des coudes. Sa bouche ouverte montre que la victime est morte en criant.

EXCAVATION DE LA FOSSE COMMUNE 2 À MUTOBO AU J8 DES TRAVAUX.



Sur le charnier de Mutobo, les travaux d'excavation de la fosse commune 2 en cours au J8. C'est cette FC sur laquelle une maison était construite depuis 11 ans.

OSSEMENTS HUMAINS, CRÂNES ET AUTRES OBJETS TIRÉS DANS LES FOSSES COMMUNES JUSQU'AU J12 SUR LES CHARNIERS MUTOBO ET NYAMBEHO STOCKÉS DANS UN LIEU SÉCURISÉ À MASHITSI.



Photo de mariage de M.BARYAMWABO Elie assassiné en 1972. Il était chargé des coopératives à Gitega. Il est mort en laissant son épouse enceinte. Ils se sont mariés le 1/1/1972 et habitait à Songa dans la Province de Gitega.

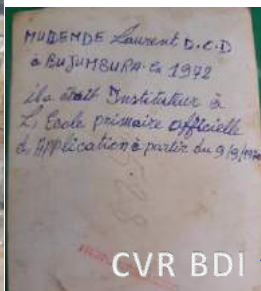
Carte d'identité de M.MPENE Sévérin, Gendarme de 1972 et assassiné. Cette carte lui a été délivrée par Nimubona Alexis, Chef d'Etat Major de la gendarmerie le 1^{er} décembre 1965.



LES PHOTOS DE QUELQUES VICTIMES DE 1972



Feu MPFABARUSHE Luc tué en 1972 et habitait à Mutobo.



Une victime de 1972 du nom de MUDEDE Laurent, grand frère du déposant répondant au nom de NDEREYIMANA Jean habitant à GWINGIRI dans la zone Bitare commune Bugendana.



Feu MBONIMPA Emmanuel Militaire de la Colline Songa, Commune Gitega tué en 1972.



VUE AÉRIENNE DU SITE MÉMORIEL DE NYAMBEHO

Le 14/03/2020



EXCAVATION DES FOSSES COMMUNES SUR LE CHARNIER NYAMBEHO AU J 7 DES TRAVAUX

28/04/2020



Les manœuvres de la CVR Tirent des restes humains dans la fosse commune 2 sur le charnier Nyambeho au J7.



24/04/2020

Les élèves qui devaient être tués étaient identifiés par des critères morphologiques (mollet, biceps, mâchoires, taille, etc.....) dit M. NIYIBIZI Ildephonse. C'est le Commissaire d'arrondissement lui-même qui s'introduit dans le dortoir et obligeait les élèves de se mettre dans cette position pour être identifiés. Après avoir choisi les victimes, il ordonnait aux autres de retourner au lit. Niyibizi a eu la vie sauve car sa morphologie ne l'a pas trahi.

ATHENEE MWAMI MWAMBUTSA, LIEU DE MÉMOIRE 1972

Le 29//2020



Bigirimana Libère, témoin en compagnie des Commissaires Nzigamasabo Léa Pascasie, secrétaire du Bureau, Batungwanayo Aloys en shirt carreau carreau et Ninziza Clément Noé, Vice Président de la CVR, montre comment les militaires venaient cueillir les jeunes élèves pour les tuer. Ces jeunes étaient cueillis chaque matin au réfectoire et cela pendant une semaine. Chaque matin à 7h du matin, 8 à 10 élèves étaient cueillis par jour.



16/04/2020

Les restes humains

Ces ossements ont été tirés ici. Le Commissaire Batungwanayo Aloys vérifie s'il y aurait d'autres restes humains.



M. Jérémie BARAMBONEYE, chef du chantier a fait savoir qu'apparemment la victime avait été jetée à cet endroit et que son crâne a été écrasé par le sable.

LANCEMENT DES TRAVAUX DE LA VÉRIFICATION DES FOSSES COMMUNES À L'UNIVERSITÉ DU BURUNDI

5/06/2020



La CVR a fouillé 14 fosses renseignées et non confirmées dans les enceintes du Campus Mutanga. Ce travail a été fait pendant 7 jours du 4 au 11 juin 2020

5/06/2020



Une autre équipe CVR était dans les archives de l'Université du Burundi au campus Rohero pour l'identification des dossiers physiques des victimes

De g à d Mme MUGISHA Raissa, & Mme INAKANYAMBO Anastasie, agents de saisie CVR, M. MANIRABARUSHA Salvator Chef archiviste UB, M.BATUNGWANAYO Aloys Commissaire CVR et M.NTAMAGARA Augustin archiviste de l'UB

INSTITUT SUPÉRIEUR D'AGRONOMIE (ISA-GITEGA)

3 juillet 2020



Ce camion garé à l'intérieur de l'Institut Supérieur d'Agronomie. Selon les témoins, il aurait été utilisé dans le transport des victimes de 1972 et 1995 vers des destinations inconnues. Il avait été réquisitionné par les militaires du camp commando de Gitega dirigé à l'époque par Sinduhije Jérôme



Le numéro d'immatriculation (395238) de ce camion de l'Etat est toujours lisible jusqu'aujourd'hui. Il est le même depuis des années. C'est le même camion qui a transporté les étudiants massacrés par leurs condisciples dans la nuit du 23 au 24 juillet 1996. Les témoins disent que ces étudiants ont été tués par des étudiants batutsi qui venaient de l'enterrement des batutsi massacrés à Bugendana dans la nuit du 20 au 21 juillet

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ZIRIKANA UB 95 A ÉTÉ AUDITIONNÉ PAR LA CVR

17/08/2020



Le comité ad hoc de la CVR chargé de faire la lumière sur les massacres survenus à l'Université du Burundi le 11 juin 1995, a auditionné le Général Major NKURUNZIZA Joseph Président de l'Association ZIRIKANA UB 95. M. Nkurunziza est en même temps victime, témoin et représentant des rescapés de ces massacres. Il demande que la CVR accélère ce dossier pour mettre à nue la vérité sur cette tragédie



De g à d Me NDIKUMANA Déo Commissaire CVR, Général Major NKURUNZIZA Joseph Président de l'Association ZIRIKANA UB 95, M. BATUNGWANAYO Aloys Commissaire CVR, Amb KAVAKURE Laurent Secrétaire Exécutif de la CVR

CONFÉRENCE-DÉBAT À L'UNIVERSITÉ DU BURUNDI DANS L'AMPHITHÉÂTRE 10 DU CAMPUS MUTANGA

9/07/2020



Le premier conférencier M. BATUNGWANAYO Aloys
Doctorant en Sciences Politiques a exposé sur le thème:
Les 10 étapes vers le génocide

Le deuxième conférencier M. NIYONKURU Anicet
Communicateur-Psychologue a exposé sur le thème:
Comment guérir d'un traumatisme psychique

MESSE EN MÉMOIRE DES VICTIMES DE JUIN 95

9/07/2020



Une messe en mémoire des étudiants victimes des massacres de juin 1995 a été organisée par les autorités de l'UB en collaboration avec l'Association Zirikana UB 95 lors de la journée dédiée à la commémoration de 25 ans des massacres des étudiants dans les campus UB. Cette messe a été célébrée par Mgr NAHIMANA Jean Louis et a vu la participation des hautes autorités en l'occurrence de g à d : Ir KIBEYA Saïd Ancien Ministre de l'Education Nationale, Hon NTIBANTUNGANYA Sylvestre Ancien Président de la République, Dr HAVYARIMANA François Recteur UB, Dr BANYANKIMBONA Gaspard Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique et le Général Major NKURUNZIZA Joseph Président de l'Association ZIRIKANA UB 95

EXCAVATION DES FOSSES COMMUNES SUR LE SITE BURENGE

3/06/2020



Site de Burenge commune Marangara: les manœuvres en pleine excavation de la fosse commune de Burenge.

MESSE ORGANISÉE EN MÉMOIRE DES VICTIMES DES MASSACRES DE 1972 TIRÉS DANS LES FC DE NYAMBEHO ET MUTOBO

17/07/2020



Mgr NTAMWANA Simon bénit les restes humains des victimes exhumés à Nyambeho et Mutobo

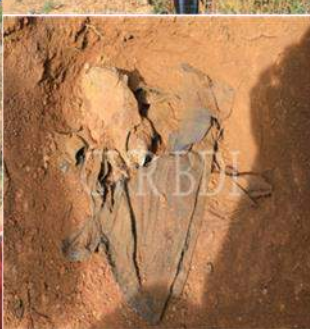
BENEDICTION DU SITE OÙ REPOSENT LES VICTIMES DU MASSACRE DU 20 juillet 1996



L'Abbé NDUHIRUBUSA Privat bénit le site mémoriel des victimes de Bugendana. Le Président de la CVR a promis qu'en collaboration avec les autorités du Pays, il y aura des travaux de finissage du site tel que demandé par le représentant des victimes. Il a dit que ce site est à respecter car c'est un lieu où reposent des humains qu'il faut respecter et redonner la dignité

VÉRIFICATION DES FC À VUGIZO/MAKAMBA AU J5

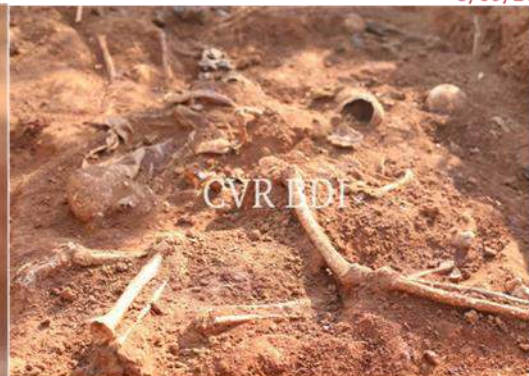
29/08/2020



Deux fosses ont été vérifiées et une a été confirmée. La FC vérifiée et confirmée date de 1972 et se situe en Commune Vugizo de la province Makamba zone Vugizo, colline Rabiyo sous colline Rabiyo en face du centre de santé Vugizo dans une parcelle de M. NIYUKURI Gerson. Selon les informations recueillies les personnes qui s'y trouvent sont des personnes qui étaient en train d'abattre la vache de M. Mbonyingiro Aloys puis un hélicoptère est venu et leur a tiré dessus y compris le propriétaire de la vache. Les premiers restes humains se trouvent dans une profondeur de 1.30m.

DÉCOUVERTE DANS LA 1^{ère} FC DE LA COMMUNE MAKAMBA AU J10 DES TRAVAUX DE LA CVR

3/09/2020



Sous la supervision du Commissaire CVR Rèv NAHIMANA Elie et de M.SINZOBABWANYA Eric Cadre CVR, une 1^{ère} FC a été découverte au J10 au chef lieu de la commune Makamba. Cette FC date de 1972 et elle a été vérifiée et confirmée dans la zone Gisenyi, colline Munonotsi, sous colline Munonotsi dans un champ de manioc appartenant à NTUNGWANAYO Stéphane, cultivateur âgé de 44ans, et vit dans cette parcelle, à moins de 150m du centre de santé Gisenyi. Les victimes étaient jetées superposées sur les unes et les bras ligotés derrière. Sa dimension est de 4.5m de longueur, 3m de largeur, 0,80m de profondeur. Les ossements exhumés appartiennent à huit personnes

VÉRIFICATION D'UNE FC DANS LA COMMUNE VUGIZO/GISHIHA/GIKUZI

10/09/2020



Une équipe de la CVR composée Nahimana Elie, Sindokotse Denise et un agent de saisie Bizimungu Léon s'est rendue en commune Vugizo, zone Gishiha, colline Gikuzi, sous colline Gikuzi à l'ancienne commune Vugizo là où il y a une position militaire, pour fouiller des fosses communes renseignées. La FC 1 a été confirmée au J 1 des travaux de vérification. Les militaires participent volontairement à ce travail de vérification.

FC 7 CONFIRMÉE DANS LA COMMUNE MAKAMBA

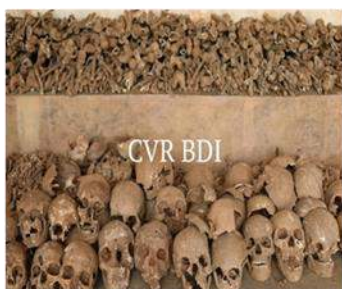
12/09/2020



La FC 7 datant de 1972 a été vérifiée et confirmée dans la commune Makamba, zone Gitaba, colline Karonge, sous colline Murenge dans le terrain de l'Ecofo Karonge I, en face du centre de santé Murenge, à une distance de moins de 20 m du marché de Karonge, un centre très populaire. Selon les témoignages, plus d'une vingtaine des personnes y a été jetée.

LE BILAN DE LA FC SUR LE CHARNIER GIKUZI AU J 3

17/09/2020



Pièces de monnaie



Clés de cadenas



Portes monnaie



Stylo

Restes humains et autres objets ont été exhumés dans la FC 2 sur le site Gikuzi:

- 69 victimes comptées;
- 53 pièces de monnaie
- 7 boutons des vêtements
- 3 clés de cadenas
- 6 portes monnaies
- 2 stylos
- 1 montre
- 2 briquets



Boutons



Briquets

UN CENTRE DE SANTÉ AU DESSUS D'UNE FC À RABIRO

24/09/2020



Selon les témoignages, l'hébergement de la maternité au CDS Vugizo, Commune Vugizo, Colline Rabi, sous colline Rabi, aurait été construit sur une FC des tutsi. Les témoins disent que les restes humains ont été retirés lors de la construction en 1982. C'est à cet endroit qui abritait les bureaux communaux de Vugizo et qui ont été assiégés durant 3 jours par les insurgés. Nyawakira Antoine administrateur de cette commune à cette époque dans son témoignage du 8/12/2020, infirme cette information. Il dit plutôt que les victimes batutsi ont été enterrées par leurs familles

EXHUMATION D'UNE FC DEVANT UNE MAISON D'HABITATION

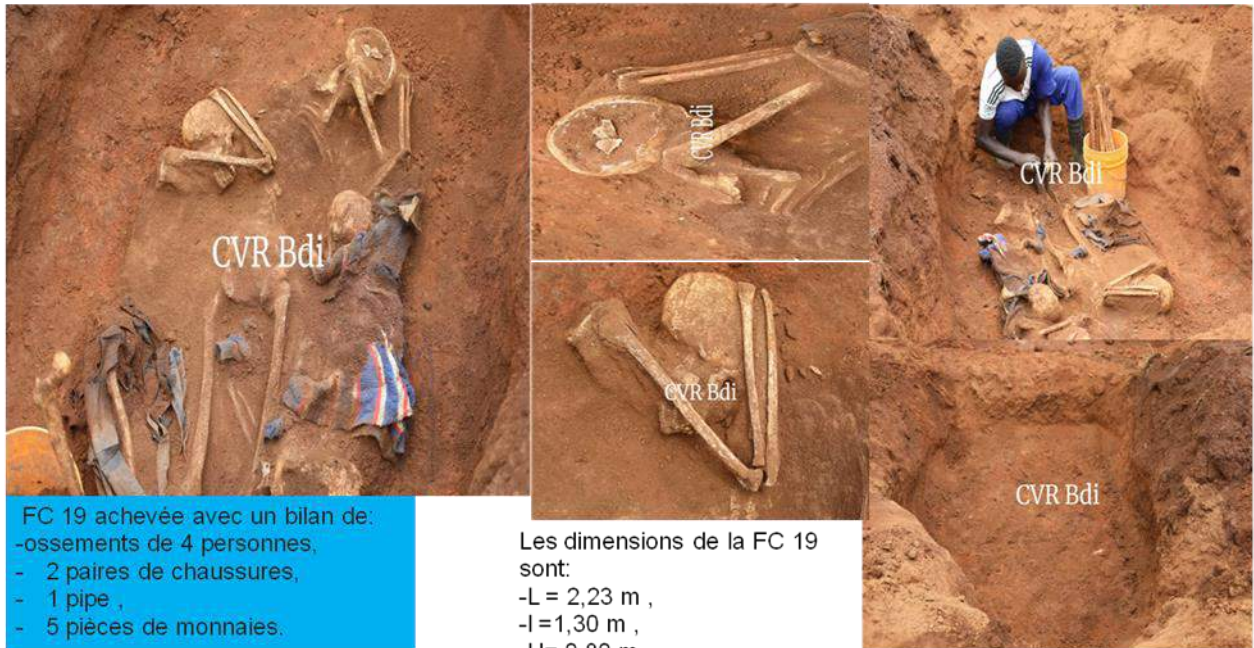
25/09/2020



La FC 11 a une forme circulaire de 3.27m de diamètre et 1,50m de profondeur. Elle se situe dans une parcelle de M. NIYUKURI Gerson à l'entrée de la clôture. Selon les informations recueillies les restes humains trouvés là sont des ceux personnes qui étaient en train d'abattre la vache de M. Mbonyingiro Aloys puis un hélicoptère est venu et leur a tiré dessus. Après exhumation toutes les choses ont été mises dans leur état c'est-à-dire la fosse a été remplie et le portail a été bien fixé pour faciliter le passage. Gerson a construit sa maison en 2019 et n'était pas au courant de la présence de cette FC

FC 19 ACHEVÉE À MAKAMBA AU J7

12/10/2020



FC 19 achevée avec un bilan de:
- ossements de 4 personnes,
- 2 paires de chaussures,
- 1 pipe ,
- 5 pièces de monnaies.

Les dimensions de la FC 19
sont:
- L = 2,23 m ,
- l = 1,30 m ,
- H = 0.80 m

VÉRIFICATION DES FC SUR LA COLLINE KANZEGE, SOUS COLLINE KANZEGE

14/10/2020



Vérification des FC dans la commune Makamba, zone Makamba, colline Kanzege, sous colline Kanzege. Aucune FC confirmée. Pourtant certains contemporains de 1972 sont unanimes pour dire que cet endroit dit « kumugano » abritent beaucoup de victimes. Mais la FC se trouve juste à une 20aine de mètres de ce lieu.

IMAGE DE LA RÉSIDENCE DE L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMUNE VUGIZO EN 1972



Cette maison servait de résidence de l'administrateur de Vugizo en 1972. Nyawakira Antoine qui s'était autoproclamé administrateur vivait là bas.



ANCIEN TRIBUNAL DE RÉSIDENCE VUGIZO EN 1972



C'est dans cette maison qui abritait le tribunal de résidence Vugizo en 1972 où les Victimes ont été tuées.



Impacts de balles réelles à l'intérieur du tribunal de résidence Vugizo et dans les fenêtres de ce tribunal

Le tribunal de résidence Vugizo se trouvait aussi dans cette concession. Des témoins se rappellent ce lundi 14 mai 1972, « Nyawakira Antoine a convoqué une réunion de pacification qui a eu lieu sur le terrain de football de la commune Vugizo. Nyawakira a commencé à les sélectionner en leur demandant d'aller à l'intérieur du tribunal de résidence Vugizo, lorsque le tribunal devenait plein, on les faisait sortir derrière le tribunal avant de les fusiller. » Des impacts de balles sont toujours visibles à l'intérieur de ce qui fut le tribunal de résidence Vugizo. D'autres impacts ont disparu quand on a retapé ce tribunal en 1984 pendant les préparatifs d'une visite du Président Bagaza Jean Baptiste à Vugizo en 1984.

UN VISITEUR A AMENÉ UNE PHOTO DE SON PÈRE TUÉ EN 1972



Le 21/09/2020

Photo de Feu
BARIMURWANKO
Louis, tué en 1972 à
l'âge de 36 ans

M. NIYONKURU Pamphile montre au Président de la CVR une photo de Son père BARIMURWANKO Louis mort en 1972 alors qu'il était enseignant en 4^{ème} Année Primaire. Il fut la première victime de Nyawakira Antoine. Il l'a accusé d'être membre des mulelistes

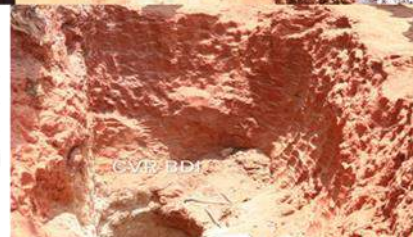
VISITE D'UNE ÉQUIPE DE LA CVR SUR LE SITE PRÈS DE L'ÉGLISE PENTECÔTE À NYANZA-LAC AU J 8



13/10/2020



Une équipe de la CVR, conduite par le Révérend Ninziza Clément Noé ,Vice Président de la CVR, a visité le charnier exhumé près de l'église pentecôtiste de Nyanza-Lac, Province Makamba. La CVR déplore certaines personnes qui ont voulu cacher la véracité de cette fosse qui date de 1972 en disant qu'elle date de 1993. Ossements de 497 victimes ont été exhumés.



27/08/2020



Cette photo est celle de M. Daniel MANIRABONA et sa fiancée Feu Trophonie. M. Daniel l'a conservé jalousement jusqu'aujourd'hui



Cette jupe en polyester a été tirée dans la FC 2 sur la colline Karinzi et M. Daniel l'a reconnu car c'est un cadeau qu'il avait offerte à sa belle sœur

TÉMOIGNAGE DE M.NYANKIYUBUSA GABRIEL

27/08/2020



Une équipe composée par de d à g: M.HARAHAGAZWE Novance Agent de saisie de la CVR, Mme NZIGAMASABO Léa Pascasie Commissaire et Secrétaire de bureau CVR ont visité M.NYANKIYUBUSA Gabriel, un Hutu de plus ou moins 80 ans. Il est sauveteur de la vie de BANKUWABO Jean avec toute sa famille (tutsi) lors de la crise de 1972. TETA un mulele toujours en vie résidant actuellement en Tanzanie. Ce dernier avait donné 1 machette à Gabriël pour l'aider à poursuivre BANKUWABO Jean mais Gabriël a refusé en cachant BANKUWABO Jean dans sa maison pendant trois ans avec toute sa famille.

AUDITION DE NYAWAKIRA ANTOINE

Le 08/12/2020



Il donne son témoignage sur les massacres de 1972 d'abord par les bahutu puis par les militaires. Il dit sentir un remord pour n'avoir pas osé sauver les bahutu à Gikuzi. Il affirme qu'il n'y a pas des fosses communes des batutsi parce que ces victimes ont été enterrées par les leurs. Il propose de restituer les propriétés des « bamenja » attribués aux demandeurs. Il remercie la CVR pour l'avoir invité à témoigner.

De g à d, BATUNGWANAYO Aloys; SINDOKOTSE Denise et NZIGAMASABO Léa Pascasie, commissaires et NYAWAKIRA Antoine; ancien Administrateur communal de VUGIZO et MAKAMBA de 1969 à 1973

AUDITION DE SINDUHIJE JEROME

Le 15/12/2020



Sinduhije Jérôme, membre du conseil supérieur de la République mise en place à la place du conseil supérieur du pays sous la monarchie. C'est ce conseil qui a renversé la monarchie sous le contrôle de Micombero. Sinduhije fut également commandant du camp commando de Gitega où l'ex roi Ntare V fut amené et assassiné. Il sera dès le 30 avril 1972, il sera nommé gouverneur militaire de Gitega. Les gouverneurs militaires étaient en même temps président du conseil de guerre provincial.

EXHUMATION DES RESTES HUMAINS SUR LE SITE MINAGO AU J 1 DES TRAVAUX

27/08/2020



Les manœuvres de la CVR exhument des restes humains dans la FC sous la supervision de l'Abbé NIYONKURU Pascal Commissaire et M. Mbonimpa Nicolas sur le site Minago. La première photo montre une FC se trouvant juste à la surface de réparation d'un terrain de football. Les victimes y ont été jetées par les militaires. La fosse a été creusée par les machines des militaires. Les 2 dernières photos montrent la FC creusée au cœur même du marché de Minago par les machines des militaires. Les victimes y ont été jetées vivantes par les militaires envoyés par Micombero après 2 jours d'une visite qu'il venait d'effectuer à la paroisse où les victimes avaient trouvé refuge et lui avaient demandé de quoi mettre sous la dent.

EXHUMATION DE LA FC 3 À NYAGASAKA

1/09/2020



La fosse commune 3 (tranchée) a été découverte juste en bas de la route et devant la succursale de la paroisse Nyagasaka. Elle s'étend tout près d'une source d'eau, sur un périmètre de 1 m de large, de moins de 1 m de profondeur et d'une longueur de 15 m. A cet endroit, les victimes étaient rassemblées par l'administrateur de Rumonge M. Nyawakira Damas. Les tueries ont continué jusque même 1974.

EXCAVATION DE LA FC SE TROUVANT À L'INTÉRIEUR DE L'HÔPITAL RUMONGE

14/09/2020



Sous la supervision des Commissaires de la CVR de d à g : Rév NINZIZA Noé Clément Vice Président, BATUNGWANAYO Aloys, Abbé NIYONKURU Pascal et NIJIMBERE Alice, ainsi que du Chef de cabinet du Président de la CVR NIMBIZI Emile et MURERWA Dévote Agent de saisie CVR, l'excavation de la fosse commune des victimes de 1972 à l'intérieur de l'Hôpital de Rumonge a eu lieu au J1 de la phase II des travaux dans cette province.

EXHUMATION DES RESTES HUMAINS A RUMONGE AU J 5

18/09/2020



Exhumation de 85 victimes, beaucoup de douilles et une grenade défensive russe au J 5 des travaux dans la Province de Rumonge

FC 1 ACHEVÉE À RUMONGE AU J 5

18/09/2020



Dans la FC de l'Hôpital Rumonge achevée, on a exhumé 497 victimes
Elle avait une superficie de :
L= 16 m
l= 2 m
Profondeur = 2,5 m

UNE FC RENSEIGNÉE À MUGARA AU J6

10/10/2020



Un témoin a montré à l'équipe CVR composée du Commissaire BATUNGWANAYO Aloys et du Cadre MINANI Augustin, un endroit qui peut abriter une FC dans la zone Mugara, commune et Province Rumonge. C'est très proche de l'église pentecôte de Mugara. Datant de 1972, les victimes qui avaient fui dans cette église ont été attaquées par des militaires et ont été abattus sur le champs. Les victimes n'ont pas eu droit à la sepulture car, tout le monde avait fui. Certaines ont été dévorées par des chiens et autres animaux. Ce n'est que fin 1972, que l'administration a ordonné à certaines personnes qui étaient revenues de juste mettre de la terre dessus. Des cheveux selon les témoins étaient très visibles.

FC NON LOIN DE L'ÉGLISE PENTECÔTE DE MUGARA ACHEVÉE AU J 7

12/10/2020



La FC se trouvant non loin de l'église pentecôte de Mugara, sur la colline Mugara, zone Gatete, commune et province Rumonge a été achevée. Elle est devant l'ancienne habitation du premier pasteur. Les corps des victimes, étalés le long de la route et tout près d'un caniveau, ont été couverts de la terre par des passants qui fuyaient également la crise à Mugara. Les victimes étaient jetés dans un caniveau et laissées à la merci des chiens, des hyènes qui les dévoraient. Ce n'est que fin décembre 1972 que les habitants de Mugara de retour de leur refuge ont mis dessus la terre et ont déplacé le caniveau à cet effet.

Maison du 1^{er} pasteur
Mugara en 1972

Cette FC a la
forme d'un
caniveau.
Elle mesure
- L = 14,5 m;
- l = 0,5 m

AUDITION DE HICINTUKA EMILE

LE 4/09/ 2020



Le Commissaire BATUNGWANAYO Aloys s'est entretenu avec M. Hicintuka Emile, rescapé Tutsi de 1972. Son père percepteur d'impôt fut tué à la barrière de Mutambara lorsqu'il rentrait du boulot vers Buruhukiro. Sa maison fut brûlée non pas par des mai mulele mais de bahutu voisins. Sa femme et ses 5 enfants passèrent 5 jours dans la petite forêt avant d'être débusqués par les mêmes voisins. Elle sera tuée avec ses trois des cinq enfants. Hicintuka Émile sera le seul rescapé d'une fratrie de 6 enfants car d'autres étaient à l'école. Mais avant d'être tués la femme et ses enfants avaient été cachés par Maronko Barutoromayo un hutu dont les descendants restent des frères à Hicintuka



M. MARONKO BARUTOROMAYO celui qui a caché la famille de HICINTUKA Emile, il est décédé en 2015 à l'âge de 110 ans

AUDITION DE MASASE PIERRE



Les Commissaires Batungwanayo Aloys, Ngabo Léonce et le cadre Kaneza Mathèse a auditionné Pierre Masase, 80 ans. Résidant de la colline Mugara, zone Gatete, commune et province Rumonge. La crise de 1972 est toujours gravée dans sa mémoire. Sous les injonctions de l'administrateur communal de l'époque, ses dents ont été arrachées. Nyambere Damas, administrateur de l'époque a pris une pierre et a demandé à Masase de coucher sur son dos au marché de Mugara. Il lui a intimé l'ordre d'ouvrir la bouche et a frappé avec la pierre sur les dents. Plusieurs ont été cassées. Par après il l'a mis au cachot durant une semaine sans même aller se faire soigner et il était ligoté. Son seul crime, avoir demandé son dû comme témoin de son voisin tutsi Elie sur une affaire foncière. Nyambere lui a dit qu'il était une bestiole.

AUDITION DE NTIRUHAVA ZABULON



Audition avec Ntiruhava Zabulon, un tutsi de la colline Mugara, zone Gatete, commune et province Rumonge.

Avant de fuir cet endroit, la crise de 1972 a été marquée par une attaque des criminels contre les tutsi de cette localité. Lui s'est réfugié à Vyanda d'où il était venu très jeune à 14 ans. Il est revenu trois mois après

AUDITION DE NDUWINGOMA Samuel

Le 01/12/2020



De g à d NZIGAMASABO Léa Pascasie; SINDOKOTSE Denise et BATUNGWANAYO Aloys, commissaires et NDUWINGOMA Samuel, retraité militaire qui a occupé plusieurs fonctions de l'armée Burundaise de 1966 à 1975

Il est un retraité militaire qui né en 1945 à Matana, mututsi. Il a occupé plusieurs fonctions à l'armée Burundaise depuis 1966 jusqu'à 1975, année à laquelle il fut demis de ses fonctions militaires. Lors des massacres il était en même temps commandant du camp de Bururi et Gouverneur militaire. Il affirme qu'il était au courant depuis février 1972 de l'attaque des bahutu de Rumonge dits Mayi mulele. Il a transmis selon lui, les rapports à qui de droit mais qu'il a été empêché d'intervenir par le chef d'état major NDABEMEYE Thomas. Au début des massacres il n'avait pas fait le déplacement à Rumonge et avait même prédit aux administratifs de Bururi que l'attaque allait avoir lieu le même jour. Commandant 700 hommes, il n'est pas intervenu pour sauver des gens à Rumonge car il dit que son camp avait été attaqué. Il a envoyé 40 militaires au jour suivant à Rumonge mais ceux-ci ont rebrousse chemin car, dit-il ils ont eu peur du nombre impressionnant des insurgés. Il reconnaît avoir ordonné de tuer une quinzaine de ses militaires bahutu car ils étaient selon lui complice de l'attaque. Que Bahutu ont été tués dans tout le pays, NDUWINGOMA affirme ils étaient tous coupables. Il donne le mode d'opération à Bururi. L'arrondissement Bururi lui était confié, Makamba était confié à SINBDUHIJE Alexis et le littoral du Lac Tanganyika était confié à MICOMBERO et sa garde républicaine dirigée par NZOHABONAYO Silvere.

VISITE GUIDÉE VERS LE LIEU OÙ SE TROUVENT LES OSSEMENTS DES RESTES HUMAINS



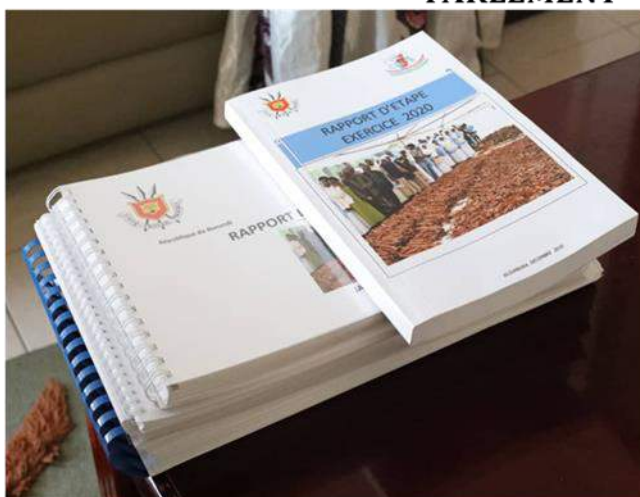
16/10/2020



Le Président de la CVR Amb Pierre Claver Ndayicariye qui avait dirigé la visite guidée aux Invités de marque a fait savoir que la province Rumonge présente une particularité par rapport à d'autres provinces où de telles travaux ont été effectués. Il a précisé que les FC sont beaucoup que les restes des êtres humains sont peu, en expliquant que les os des êtres humains jetés dans les FC sont devenus de la poussière. Ce qui s'explique par le fait que le sol de Rumonge est sablonneux. Il a ajouté que certaines victimes ont été enterrées en partie parce que certaines de leurs parties du corps ont été dévorées par des fauves ou, leurs corps étaient en décomposition. Puisque certaines des FC étaient sur le long du lac, des os ont été emportés par la montée des eaux de ce réservoir d'eau douce qu'est le Tanganyika. Certaines des restes humains sont noirs. Ce qui implique qu'ils ont été brûlés à l'aide de l'essence. Amb. Ndayicariye a fait remarquer qu'à Nyanza Lac et à Rumonge c'est là où on a découvert des restes d'hommes tout près des églises surtout pentecôtes. Ce qui explique que certains des fidèles de ces églises ont été massacrés et jetés dans des FC. **Le bilan de la 1^{ère} phase à Rumonge et Nyanza-lac est de 1302 victimes**

REMISE DU RAPPORT D'ÉTAPE 2020 PAR LA CVR AU PARLEMENT

Le 18/12/2020



LA CVR a remis son 2^{ème} rapport d'étape à sa 2^{ème} année d'exercice. Ce rapport en Six volumes a été remis au parlement du comme le stipule la loi régissant la CVR. La présentation dudit rapport interviendra début janvier 2021. Le rapport concerne essentiellement la recherche de la vérité sur la période de 1972

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport montre les réalisations de la Commission Vérité et Réconciliation pour l'année 2020, les difficultés rencontrées, ainsi que les défis auxquels la CVR a fait face.

Les résultats présentés dans ce rapport concernent essentiellement les auditions et les exhumations des restes humains menées dans le centre et dans le sud du Burundi au cours de l'année 2020.

Au centre du pays, l'opération menée au cours du premier trimestre s'est étendue sur plusieurs localités à savoir Bukirasazi en commune Shombo de la province Karusi où la CVR a exhumé dans huit

fosses communes les restes humains de 7348 victimes de la crise de 1972 ; puis Mashitsi, près de la station IRAZ en commune Giheta où les restes humains de 1751 victimes ont été retirées de quatre fosses communes. Les exhumations ont continué dans la même commune de Giheta dans la localité de Nyabunyovu où dans trois fosses communes la Commission a exhumé les restes humains de 902 victimes.

Au cours du second trimestre, la CVR a travaillé dans la vallée de Nyambeho, côté Gisuru de la commune Giheta, et a exhumé les restes humains de 204 victimes dans une fosse commune, tandis que du côté Bwoga en secteur Muharuro de la commune Gitega, les restes humains de 115 victimes sont sorties d'une fosse commune. Dans la même période, la CVR a travaillé sur le site de Mutobo où elle a exhumé les restes humains de 658 victimes. Ce qui fait un total de 10.978 victimes de la crise de 1972 dont les restes ont été exhumés lors de l'opération baptisée « Phase I et Phase II ».

A titre de rappel, à la fin du mois de janvier 2020, la CVR avait terminé les exhumations des restes humains des victimes tuées lors de la guerre civile à Kamenge (1993-1996) et enfouies à l'ex-marché de Kamenge en commune de Ntahangwa en Mairie de Bujumbura. La CVR a retiré près des restes humains de 270 victimes avec plusieurs effets personnels. La Commission a été aussi appelée par l'administration à intervenir à Burenge en commune Marangara (Ngozi) en juin 2020 où des restes humains de vingt-trois victimes ont été exhumés.

Après une pause consécutive aux élections et à la mort subite du Président de la République, SE Pierre Nkurunziza, survenue le 8 juin 2020, la CVR a repris la vérification des fosses communes à Tankoma (Gitega) et à Gitandu (Matana, en province de Bururi).

Par la suite, la CVR a décidé de poursuivre les exhumations et les auditions dans le sud où dans la province de Rumonge la Commission a exhumé les restes humains de 813 victimes dans 11 fosses communes, tandis qu'à Nyanza-Lac, dans les enceintes de l'Eglise Pentecôte, la CVR a retiré d'une fosse commune des restes humains de 489 victimes. Dans la province de Makamba, les fosses communes exhumées sont au nombre de 34 d'où la Commission a retiré 1191 victimes. Il faut noter que ce chiffre avancé ne représente que les restes humains encore comptables car, d'autres ont été réduits en terre du fait soit de la nature du sol soit du temps passé. Au cours des auditions de l'année 2020, la Commission s'est entretenue avec 374 personnes ressources, soit 181 au centre du pays, 113 à Makamba et 80 à Rumonge.

La Commission a eu accès à des informateurs de première main, des acteurs actifs des violations massives des droits de l'homme de 1972 et des victimes ayant une moyenne d'âge de 60 ans. Parmi les personnes auditionnées figurent d'anciens bourreaux et d'ex-prisonniers qui ont fait partie des équipes de tueurs et d'accompagnateurs des camions qui transportaient des victimes vers les fosses communes de la Ruvubu, de Mashitsi et de Nyabunyovu en 1972. La Commission a aussi interrogé les rescapés des tueries et des personnes qui sont sorties vivantes des fosses communes.

La Commission conserve provisoirement dans des lieux sûrs, les ossements et les effets personnels des victimes (des habits, des chaussures, des pièces de monnaies, des portemonnaies, des ceintures, des chapeaux, des anneaux/alliance, des cartes d'identité, des livres d'impôt personnel de capitation, des bijoux, des colliers, des bracelets, des chapelets, des canifs, des prothèses dentaires, etc.) ainsi que les instruments qui ont été utilisés pour leur mise à mort (balles réelles, douilles, grenades, chaînes annelées, machettes, barres de fer, cordes en plastique et en fils de raphia, câbles électriques, etc.).

La CVR a essayé de chercher à savoir quel était le mode opératoire dans ces violations massives des droits de l'homme.

I. MODE OPERATOIRE

La Commission Vérité et Réconciliation a noté la manière dont les violations des droits humains reprises ci-haut ont été commises lors des violations massives des droits de l'homme d'avril à juillet 1972. Elle dispose pour cela de la documentation écrite et des témoignages oraux enregistrés lors des auditions et des exhumations des fosses communes faites depuis le début de l'année 2020.

I.1. Avant d'entamer ce chapitre de la planification, il faut dire qu'il y a eu des attaques des insurgés bahutu dans la province de Bururi surtout dans l'arrondissement de Makamba et sur le littoral du lac Tanganyika.

Avant le 29 avril 1972, des rumeurs persistantes d'attaque couraient ici et là. Le Ministre de l'Intérieur et de la Justice Albert Shibura en compagnie d'André Yanda effectua une descente à Rumonge pour mettre en garde la population de cette région de tout risque entraîné par un mouvement subversif comme il l'affirme dans ses témoignages [Shibura A., Témoignages, Bujumbura, 1993] :

«Le 26 avril, j'ai demandé au Président l'autorisation de tenir un meeting public à Rumonge, pour dénoncer le génocide en gestation dans l'espoir que les rebelles renonceraient à leur sinistre projet. Le 29 avril, en compagnie de mon ami André Yanda, nous avons publiquement fait comprendre aux rebelles que leur tentative était suicidaire car l'Etat avait assez des moyens pour défendre son peuple».

Une question se pose de savoir pourquoi alors l'intervention militaire a tardé pour sauver des vies humaines ? Nduwingoma Samuel, commandant du camp de Bururi à l'époque ne comprend pas lui aussi pourquoi, il n'a pas eu l'autorisation d'aller mener une fouille perquisition sur la colline Mugara en commune Rumonge. Il dit qu'il avait eu des informations qu'il y aurait sur cette colline, des hommes qui prépareraient une attaque mais, l'Etat-major des forces armées lui refusèrent la permission de s'y rendre.

A partir du 29 avril 1972, une insurrection survient dans la partie sud du pays (les provinces actuelles de Bururi, Rumonge et Makamba). Par le canal de son medium "La Voix de la Révolution", le Gouvernement du Burundi annonçait que des rebelles « mulélistes » ont envahi le pays.

Dans ces attaques, des hommes batutsi venant des montagnes (Matana, Rutovu, Vyanda....) et membres actifs de l'Uprona ont été la cible de ces attaques. Les communes les plus sinistrées par ces attaques furent Rumonge, Nyanza-Lac, Vugizo, Mabanda). Ces attaques ont duré 3 jours sans que l'armée intervienne. Son intervention commence le 2 mai alors qu'elle était au courant de l'attaque avant même qu'elle ne commence. A Vugizo, l'armée y arriva le vendredi 5 mai 1972.

Quant à la planification de ces violations graves des droits de l'homme, elle se remarque d'abord dans la répartition des tâches par chaîne de travail. Il y avait des gens chargés d'établir les listes. Certes qu'ils avaient eu des profils de personnes à inscrire sur ces listes. Ce qui veut dire qu'il y avait une catégorie des planificateurs. Il y avait des personnes (des membres de la JRR, des cadres et agents de l'administration locale) chargées d'acheminer les victimes vers les lieux de rassemblement. Il y avait des militaires chargés de ramasser les victimes. Il y avait le Parquet pour constituer des dossiers. Il y avait des bourreaux chargés de tuer les victimes. Et en fin il y avait des gens chargés de creuser les fosses communes pour y jeter les victimes et les bulldozers militaires pour remblayer ces FC.

I.1. DECLARATION DE L'ETAT D'EXCEPTION ET FERMETURE DES FRONTIERES

La Commission Vérité et Réconciliation a été bien renseignée qu'après la nomination des gouverneurs militaires, le 30 avril 1972, il a été procédé à la réglementation, le 1^{er} mai 1972, de la circulation des personnes dans tout le pays.

Cet état d'exception était ainsi libellé : [Mukuri Melchior, op.cit., p.37]

« Tout attroupement de plus de 3 personnes dans les rues, devant les établissements publics ou tout simplement en plein air est rigoureusement interdit »

Par ailleurs, les toutes les frontières sont fermées. C'est le régime militaire d'exception, reconnaît Cyrille Nzohabonayo, nommé Procureur général de la République le 30 avril 1972. Dès le 3 mai 1972, *La Voix de la Révolution* et *Flash Infor*, les deux organes officiels de la presse burundaise, lancent des appels à la délation. Ce qui fait que mêmes des parents en arrivent à dénoncer leurs propres enfants, par peur de subir des représailles du régime.

Le terme largement utilisé à cette époque pour cette « mobilisation contre l'ennemi » est la vigilance, synonyme de surveillance active, comme l'a expliqué l'ancien Secrétaire général de la JRR, Emile Mworoha : [Chrétien JP et Dupaquier J-F, op.cit., p.167]

« La vigilance, c'est mot important. Il faut être là, aux aguets. Il faut observer autour de soi. Il y a tout dans ce mot, notamment la dénonciation des éléments suspects. »

C'est ainsi que s'installe des barrières sur les routes, avec des gardiens qui contrôlent tout passant.

Le soir du 2 mai 1972, un éditorial de la radio mobilisait les militants du parti et de ses mouvements lui intégrés à « redoubler de vigilance, car le peuple les appelle à arrêter les traîtres et à démasquer les ennemis partout où ils se trouvent ».

La mobilisation populaire passe aussi par des réunions du parti et des jeunes du mouvement JRR avec la consigne de se mettre au service des forces de répressions, c'est-à-dire les Forces armées burundaises. Les arrestations des dirigeants Bahutu dès les premières heures du 29 avril 1972 et la rafle des étudiants à l'Université Officielle de Bujumbura, le 1^{er} mai, en sont les preuves qui se prolongent alors dans tous les ministères et dans tous les services administratifs selon un protocole qu'on peut résumer ainsi :

- Un convoi de militaires arrive pendant les heures de travail
- Un cordon de militaires ceinture les lieux
- D'autres militaires frappent à coup de crosse sur les portes pour faire sortir les victimes
- Une liste de personnes à arrêter est lue
- Les victimes se laissent guider vers les camions sans la moindre résistance
- Une fois le convoi parti, le travail reprend comme si de rien n'était.

Ce climat de terreur spécifique de l'état d'exception est aussi attesté par l'obligation, pour tout déplacement d'une province à une autre durant toute la période de mai à août 1972, du port du laissez-passer signé par le gouverneur militaire ou son représentant.

I.2. LISTES PRÉÉTABLIES DES PERSONNES À ARRÊTER

La Commission Vérité et Réconciliation a trouvé qu'en 1972, les arrestations des Bahutu à tuer se faisaient sur base de listes préétablies. D'après les différents témoignages recueillis, les listes des fonctionnaires et des personnes influentes avaient été fabriquées à l'avance.

"D'une façon générale, et au niveau de toutes les provinces, l'armée procédait à des arrestations en se référant à des listes préétablies par des agents anonymes, de connivence avec l'administration locale. Mais il est souvent arrivé que des voisins ou des collègues règlent leurs comptes par des dénonciations sur le tas. Les listes étaient plusieurs fois mises à jour par des ambitieux qui voulaient s'enrichir par le pillage. 'Nsanze Augustin, op. cit. p. 136-137

Néanmoins dans les écoles, ce sont souvent les élèves Batutsi qui établissaient les listes de leurs camarades. Quant aux paysans, ils ne nécessitaient pas de listes. Comme le parti UPRONA encadrait tout le pays depuis 1968, les paysans savaient bien qui était muhutu et qui ne l'était pas. Le ramassage se faisait sans aucune confusion. (Kavakure Laurent, op.cit., p.46)

Jean Pierre Chrétien et J-F Dupaquier l'ont aussi écrit. Les personnes à tuer étaient arrêtées sur base des listes confectionnées par la Sûreté, les militants de la JRR et du parti UPRONA, des responsables administratifs et des autorités judiciaires. A Makamba, E.E, un témoin a dit à la CVR qu'il se souvient que son père a été assassiné alors qu'il participait à une réunion de sécurité tandis qu'un autre témoin, J. R aurait été sur la liste des personnes à assassiner.

A Karonge en Commune et Province Makamba, B. L a déclaré à la Commission qu'en 1972

« Les militaires ont tué par fusil plusieurs personnes hutu dont les listes avaient été établies par les chefs collinaires » (Entretien du 12/10/2020).

Lors des auditions du 9/10/2020 à Kigamba/Makamba, les informateurs de la CVR ont bien précisé que Nyawakira, accompagné par le chef de zone Gisenyi, le nommé Ndadugutse ont vengé les Batutsi en organisant un rassemblement de la population de Kigamba, de Nkojima à Bugorwe avant de les tuer. Ndadugutse avait une liste des noms des personnes à tuer.

Ntirandekura Juvénal, un rescapé d'une tuerie de 1972 à Muhuta en province de Rumonge, a dit à la Commission que :

« Les militaires sont venus pour calmer la situation (guhumuriza). Ils nous ont réunis au chef-lieu de la commune à Muhuta. Ils avaient des listes soi-disant des collaborateurs des mulele ». (Entretien du 9/10/2020]

Cet informateur a fait un récit semblable à celui de Habonimana Pascal de la même commune qui a déclaré à la Commission que

« Les militaires disposaient de listes des Bahutus à arrêter, confectionnées par les Batutsi. Tous ceux qui furent arrêtés, dont mon père, entraient dans la salle communale où ils furent ligotés et jetés dans les camions militaires puis embarqués. Ceux qui ne trouvèrent pas de place dans les camions furent massacrés sur place. Ils furent jetés dans des fosses communes. Sur ces listes figuraient les Bahutu les plus clairvoyants (incabwenge). » [Entretien du 9/10/2020]

Dans le centre du pays, la situation était la même.

Kajambere Edouard, entendu par la CVR à Buhiga (Province Karusi) a été plus précis sur les opérations de rafles des Bahutu faites par l'Administrateur communal :

« Musitanteri yitwa Nayabagabo Jean Bonaventure; yazanana n'imodoka y'i Gitega yari imeze nka Rand Rover ziriko ihema hejuru akazanana n'abasirikare. Mukuza kubafata icadutangaje baza bafise liste iriko abo bantu baje gufata y'aBahutu bategerezwa gutwarwa. Akaza rero ; agusanze muhira, ngo wewe sohoka urira. Twebwe abana rero, twaca tuja mu vyo kubaza. Abakenyezi rero ni bo barira ; ico gihe bavuga ngo mumutwaye he ko ata kosa ngo afise ? Nabo ngo : ni ivyo tugiye kumubaza, ngo aragaruka. Uwo Musitanteri rero akaza akuriza aBahutu bari kumwe n'abo basirikare, bakabajana. Bagarutse n'yo modoka irimwo abasirikare, yaca azanana n'abantu bita aba JRR. Kandi ntibaza ari

nk'aba JRR benshi ; baza ari nka babiri ugasanga bakoraniye abantu ngaho, ngo ca ng'aha tugende ; bafise agakoni k'umukaratusi ngo ca ngaha tugende. Bisunga liste baje bazanye. Bafatwa n'aba JRR »
[Audition du 27/4/2020 à Buhiga]

Les arrestations se faisaient à base de liste. Les victimes étaient alors attrapées par des militants de la JRR. Il s'agissait des listes préétablies des personnes à arrêter et à acheminer vers des lieux de rassemblement par des camions dits *Pfakwurira*.

Un témoin interrogé à Mashitsi par la CVR a donné quelques précisions sur ce mode opératoire [(N.D., Mashitsi, 23/03/2020) :

Mukubafata urumva ko bavugako ari inkozi z'ikibi ; aho bamusanze niho bamufatira ; ntabundi bwenge. Eeh !Bari bafise intonde ; kandi birumvikana ko bari bakoze intonde kugira ngo babafate. Ivyo birumvikana ko bari bafise abo bakeneye, kuko usanga canesanga bari bakeneye abantu bize amashure, abantu baciye mu gisoda, abantu batunze, abadandaza batunze, abantu bari mu butegetsi ; akenshi usanga ari abo bari bagwiriyeye muri abo bafashwe. Kandi aho rero vyari bigoye kumenya kuko abantu bariko barabiraba bibaza ko bariko bafata inkozi z'ikibi nyene.

Cet informateur, 69 ans, témoin personnel des arrestations survenues en 1972 dans sa commune natale de Giheta a affirmé que des listes des personnes à arrêter avaient été confectionnées, et que la principale accusation portée contre les victimes serait qu'ils étaient des malfaiteurs, des gens aisés ayant fréquenté l'école. Ce fut la même chose pour les étudiants de l'Athénée de Gitega, comme le raconte Bigirimana Libère qui s'est confié à la CVR. Ses condisciples étaient ramassés, un à un, à base d'une liste, le matin lors du petit-déjeuner

Aha habereye ibintu vyinshi mu 1972. Turiko turafungura, imisi yose mu gitondo, amagume atanguye, haraza « Jeep ». Iyo Jeep rero ikaza izananywe n'abapolisi. Ngaha haba nk'uwufise liste ... Bagahamagara! Bagahamagara abanyeshure ntitumenye ico babahamagariye! Bahamagara! Bahamagara ! Baca bagenda hanze, baca baburiza Jeep. Bagaca babajana. Mu gitondo. Harya tunywa icyayi : ngira ni mu ma 7h. Biryamba bintu vyo gutonda mw'ishure 7h30, twakinywe mu gitondo. Amatwi adusumira, abo batwaye ntibagaruka. Bukeye bagasubira bakagaruka kwakundi nyene ; hafi indwi yose. Ku buryo Réfectoire yasigaye igaragara ! [Entretien, Gitega, 02/05/2020]

I.3. ARRESTATIONS ET LIEUX DE RASSEMBLEMENT

Au niveau de ces arrestations sommaires, la Commission en a décelé de trois types : des arrestations individuelles opérées sur les lieux de travail ou à domicile, des arrestations massives ou rafles, généralement dans les établissements publics, des arrestations sur les barrages routiers.

Dans le centre du pays, ces arrestations de Bahutu n'ont pas épargné des religieux. La CVR a recueilli à ce sujet le cas illustratif du célèbre poète écrivain Abbé Michel Kayoya qui fut arrêté le 13 mai 1972, puis assassiné et jeté dans une des fosses communes se trouvant près de la rivière Ruvubu le 17 mai 1972.

D'après des informations concordantes, les arrestations étaient confiées aux militaires, à l'administration provinciale, communale ou locale. Elles étaient aussi confiées aux jeunes gens de la JRR, mais aussi aux comités locaux constitués par des gens choisis parmi les civils, fonctionnaires ou pas, mais aussi choisis parmi les gens de l'Eglise connus pour leur virulence ou pour leur esprit divisionniste.

On arrêtaient les gens partout, dans les cabarets, au marché, sur les collines, au sortir de l'église, à l'école, à la maison, etc.

Un informateur de Gitega a témoigné avoir connu un blanchisseur qui, en écoutant le Président parler à la radio, a réagi violemment en le blâmant parce que toute sa famille avait été décimée. Les gens de la Sûreté étaient là sans qu'il le sache. Il fut arrêté et exécuté. La Sûreté faisait, elle aussi, régner la terreur. Les imprudents y laissaient leur peau.

Les personnes arrêtées étaient ligotées et conduites à pied aux cachots des chefs-lieux des communes où elles passaient quelques jours. Les récalcitrants étaient tabassés et torturés. Leurs familles ont pu leur rendre visite et leur apporter de la nourriture avant d'en être découragées et subir à leur tour des menaces.

Après un séjour bref aux cachots communaux, les personnes arrêtées étaient conduites dans des camions réquisitionnés à cet effet et sous escorte militaire à la prison centrale de Gitega ou à la rivière Ruvubu. Elles étaient brutalisées à l'embarquement et subissaient des traitements inhumains et dégradants durant le trajet : piétinement, coups de crosses, coups de baïonnettes etc. Des flaques de sang étaient répandues sur les routes où passaient ces camions. Des cris stridents étaient entendus ainsi que des chants religieux.

Nshimirimana Anselme est un rescapé qui a risqué la mort car il a été arrêté et emprisonné à Karusi. Il a raconté ce qui lui est arrivé :

« Le nommé Kanyarushatsi Clément avait l'excès de zèle dans l'arrestation de personnes de notre commune. On nous accusait de détournement de fonds du parti. Moi-même qui vous parle ici j'ai été arrêté. Le jour de mon arrestation, nous étions plus de 15 personnes. Nous étions accompagnés par des policiers et militaires. Arrivés à la prison de Karusi, on nous encerclait. L'entrée dans la prison se faisait un à un. A l'entrée de la prison se trouvait un militaire. Celui-ci était chargé de donner un coup de marteau à la personne qui entre. Les cadavres étaient jetés dans un camion. Quand mon tour est arrivé, je ne sais pas si c'est Dieu qui a parlé en eux ou s'ils s'étaient fatigués, ils ne m'ont pas exécuté. » (Témoignage de Nshimirimana Anselme cité par Jean Berchmans Ndiokubwayo, op.cit. p. 56)

Jean Pierre Chrétien et Jean François Dupaquier ont aussi écrit que :

« Les brigades de la Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore ont pris la tête de ce qui est largement décrit comme étant des arrestations arbitraires et des tueries ».

Ces deux auteurs n'hésitent pas à qualifier la Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore de la « tête » de la machine de la mort. (Ibidem, p.300)

A Gitega, les militaires sortis des camps ont été très actifs dans ces arrestations. Ces militaires convoaient les camions pleins de détenus vers les fosses communes de Ruvubu, Mashitsi, Nyabunyovu, Nyambeho et Mutobo. Comme ailleurs dans le pays, les arrestations étaient effectuées aussi par la police communale et par la jeunesse du parti unique au pouvoir, la JRR.

Dans le sud-ouest, Karohe de Muhuta en province de Rumonge a déclaré à la CVR que

L'administration s'appuyant sur les JRR procédait à des arrestations ciblées des Bahutu censées avoir collaboré avec les Mayi mulele ... Ceux qui étaient arrêtés étaient tués pendant la nuit. C'est l'administrateur Rudigi qui envoyait les JRR procéder à ces arrestations. Ils arrivaient par groupe de 4 à 5 personnes ». Entretien du 12/10/2020

Les listes des personnes à arrêter étaient à certains endroits validées par le Parquet. Les personnes à arrêter étaient ensuite confiées à l'administration à la base, les conseillers collinaires, les

Administrateurs, les Forces armées, les gendarmes et policiers pour les convoier vers la destination finale. Ce fut le cas à Gitega.

Une liste typique de personnes à assassiner a été retrouvée dans les archives de l'arrondissement Bukirasazi et au bureau communal de Buhiga. D'après les témoignages et de par ce mode opératoire, les violations des droits humains de 1972 étaient minutieusement préparées et planifiées. Les arrestations étaient, dans les milieux ruraux, l'apanage des membres de la Jeunesse du parti unique UPRONA, la Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore (JRR). Partout, la JRR était mobilisée pour effectuer des rondes nocturnes afin de traquer les fugitifs. Le seul inconnu jusqu'aujourd'hui est de savoir à quand ces listes avaient été confectionnées puisque les arrestations ont commencé dès la nuit du 29 avril 1972.

Ces arrestations se faisaient de jour comme de nuit et portaient sur des cibles préalablement identifiées, généralement des fonctionnaires, des commerçants et des agriculteurs aisés. Aucun mandat d'arrêt, ni mandat d'amener n'était délivré. Des fois, des invitations verbales pour participer dans une réunion étaient données verbalement.

En général, les fonctionnaires étaient arrêtés par les militaires, à leur poste de travail ou à l'occasion des rassemblements comme des messes et les jours des marchés. Ils étaient brutalisés et jetés dans des jeeps militaires ou autres véhicules réquisitionnés comme les camions et les camionnettes. Quant au rassemblement, les témoins interrogés par la Commission convergent pour dire que les victimes étaient d'abord rassemblées dans des lieux accessibles pour des véhicules avant leur transfert vers les prisons.

Ces lieux sont principalement les chefs-lieux des communes Mutaho, Gitega, Giheta, Buhiga, Bukirasazi, Nyabikere. La destination finale pouvait aussi être directement les fosses communes de Ruvubu, Nyambeho, Mashitsi, Nyabunyovu et Mutobo.

Les autres endroits de sinistre mémoire pour les interlocuteurs de la CVR sont les abords de la rivière Ruvubu, la vallée de Nyambeho, le Tribunal de Nyabikere, Bugendana, Mugeru, Mutaho, le carrefour (*ku masanganzira*) des routes menant vers Karusi et Nyabikere, la brigade de Karusi et le bureau communal de Buhiga.

A l'Athénée de Gitega, les élèves qui devaient être tués étaient identifiés selon des critères morphologiques (mollet, biceps, mâchoires, taille), selon un rescapé, Niyibizi Ildephonse. C'est le Commissaire d'arrondissement lui-même qui s'introduisait dans le dortoir vers 23h et obligeait les élèves de se mettre dans la position debout face au mur pour être identifiés. Après avoir choisi les victimes, il ordonnait les autres élèves à retourner au lit.

Niyibizi a déclaré à la Commission avoir eu la vie sauve grâce à sa morphologie qui ne l'a pas trahi [Entretien, Gitega le 2/05/2020] :

D'autres élèves au même lycée Mwami Mwambutsa étaient cueillis la matinée. Et pour que les arrestations des personnes ciblées fussent menées avec succès, des véhicules étaient mobilisés, à Gitega notamment, pour bloquer les fuites éventuelles. Le témoignage à ce sujet est de Habimana Gaspard qui commence par dire comment les victimes étaient ensevelies [Audition, Mutobo, 24/04/2020]

Hari abagenda bakibona abandi bakabatwara bapfuye. Jewe ndibuka bagiye kubarasira hariya i Nyambeho kuva 5h; tuvuye ngaho turi ngaha. Ikindi gihe naho barahagaritse imodokari zose z'i Gitega zirara zibitse kuri « Prison » kugira ntihagire n'umwe asohoka. Batanguye kurasa sacenda y'ijoro

gushika no mu gatondo. Babarasira ku ma « prisons ». Bamobirije imodoka zose z’i Gitega zose ; zari kuri « Prison centrale »

I.4. LES BARRAGES ROUTIERS

En 1972, le régime Micombero, par le parti Uprona interposé avait mobilisé ses "forces vives" à travers tout le pays, colline par colline pour traquer « l'ennemi ». Les paysans parlaient de "vigilance" pour désigner les rondes surtout nocturnes auxquelles ils étaient soumis pour arrêter leurs frères qui tentaient de fuir la mort. Afin d'obtenir un résultat optimal, des barrages étaient dressés sur les grands axes routiers, les routes d'intérêt secondaire, voire les principaux sentiers qui sillonnent les paysages du pays.

Dans les quartiers de Bujumbura, Kavakure [op.cit.p. 186] écrit qu'à chaque avenue, il y avait des barrières surveillées par des militaires et / ou des membres de la JRR.

A propos de ce mode opératoire, le Professeur Nsanze (cité par KavakureL., op. cit. p.54) donne les explications suivantes :

« Ce qu'on a appelé, à tort d'ailleurs, autodéfense, consistait en érection de barrages sur toutes les voies publiques, surveillés de jour et de nuit par des milices de l'Uprona. Tous les passants étaient arrêtés, interrogés. Beaucoup étaient battus et conduits à la commune ou au poste de gendarmerie le plus proche. Comme on ne savait pas distinguer les rebelles d'autres personnes saines, toutes les victimes des milices étaient des innocents qui avaient commis l'imprudence de se déplacer. Tout inconnu était assimilé à un fuyard. Voici pourquoi beaucoup de bahutu ont conduit leurs congénères à la mort, par simple soupçon, alors qu'aucune indication n'avait été donnée pour identifier les rebelles. Certains même firent preuve d'un zèle extraordinaire pour sauver leur propre peau, sans être réellement sûr d'y parvenir. A Kamenge, dans la banlieue Nord de Bujumbura, par exemple, les milices hutu accompagnés de tutsi arrêtèrent plusieurs employés de l'Etat, commerçants et étudiants. Quand ils eurent terminé leur sale besogne, on leur déclara que leur tour était arrivé. Ils subirent le même sort ».

Le triste souvenir de ces barrages est évoqué par Kavakure (idem, p.54) à travers un témoignage d'un ancien élève de Gitega sur la pénible route d'exil avec son condisciple d'infortune :

« A deux nous reprenons le voyage, habillés comme des paysans. Arrivés à la limite de la province de Gitega... les (membres) de la JRR de Gishubi nous arrêtent et nous voilà de nouveau en prison. Les prisonniers nous racontent la douloureuse histoire de nos camarades évadés de prison. Ils ont été arrêtés dans cette même forêt de Gishubi et mis à mort après différentes tortures. On leur a enlevé les vêtements, ils ont été mutilés et enfin tués, puis jetés à la rivière ».

I.5. MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS

Les dépositions faites à la Commission regorgent de récits parlants d'un pouvoir devenu fou et ingérable, où des camionnettes furent mobilisées pour transporter des personnes arrêtées vers la prison centrale de Gitega, puis vers les fosses communes de la Ruvubu. Ces camions étaient généralement surchargés.

Barakekenwa Joseph raconte : [Ndihokubwayo, J.B., op.cit, p.42]

« J'étais presque le seul commerçant à Buhiga qui possédait une camionnette et l'administration m'avait obligé d'user ce véhicule pour transporter les personnes arrêtées au cours des événements de 1972. C'était un travail à risque. Un certain Gakara qui avait le même rôle que moi a été aussi exécuté

comme les autres. Quant à moi, le gouverneur de Gitega Septime Bizimana m'avait fait une autorisation de libre circulation sur tout son territoire sans aucune difficulté. Personne n'osait m'arrêter. Cette autorité avait le droit de vie et de mort sur tout le monde »

Emmanuel Sindobahorana, locataire de la prison centrale de Gitega en 1972 et l'un des tortionnaires a confié à la CVR que:

« Les victimes étaient entassés dans une benne destinée à les transporter vers des fosses communes. Quant à nous, nous étions chargés de les décharger pour les jeter dans des fosses communes déjà citées ». [Entretien du 08/04/2020]

Des véhicules militaires, des camions de particuliers réquisitionnés par les administratifs, ou parfois des véhicules même de victimes préalablement exécutées, étaient utilisés dans le transport des personnes arrêtées. Ces dernières étaient transitoirement transportées surtout pendant la journée vers des lieux de détention et pendant la nuit vers les fosses communes.

A bord de ces véhicules, les « passagers » subissaient des tortures les plus atroces ou tout simplement la mort. Un informateur de la CVR a confirmé que les gens arrêtés étaient battus, ligotés et entassés dans des camions destinés à transporter des marchandises. Je connais une femme enceinte arrêtée à une vingtaine de kilomètres de Gitega. Elle avorta dans le camion dans son voyage sur Gitega. Nyandwi Evangeline auditionnée à Rumonge précise

« Nous avons entendu des camions qui transportaient des personnes qui criaient fort. Les soldats les tabassaient avec des marteaux sur la tête pour les achever et les jeter dans la rivière Murembwe. Nous, on voyait avec nos propres yeux des cadavres descendre dans la rivière. Il y a eu parmi nous une femme qui était enceinte. Ils l'avaient mise de côté puis l'ont ordonné de se coucher à terre en regardant le ciel ; puis ils l'ont tranché en deux parties au niveau du ventre à l'aide d'une machette. Ils ont sorti son bébé déjà mort et l'ont remis à la maman, puis ils ont coupé la tête de cette dernière sur le champ. C'était vraiment horrible ». [Entretien du 15/10/2020]

Les marques les plus citées de ces véhicules étaient Bedford, Fiat, Peugeot 404, Land Rover et Chevrolet. Dans le centre du pays, ces camions transitaient généralement dans le Camp Commando de Gitega avant l'envoi des victimes à la Prison centrale de Gitega.

I.6. DÉCISIONS ET MODES D'EXÉCUTION DES VICTIMES

Les renseignements en possession de la Commission Vérité et Réconciliation montrent que dans la Prison Centrale de Gitega, certains prisonniers mourraient par étouffement à cause de l'exiguïté des cellules : 1,20m sur 2m pouvait contenir plus de 20 personnes qui devaient rester debout pendant 2 à 3 jours. Les témoins disent que même mortes, les victimes restaient debout faute d'avoir un espace pour tomber.

Ils étaient privés de nourriture et soumis à un régime de bastonnades avec des gourdins (*ubuhiri*) ou d'autres traitements inhumains et dégradants en attendant leur programmation pour la destination des fosses communes. Aucun procès ni jugement n'a été organisé.

Deux à trois camions conduisaient par jour, au petit matin et en intermittence les prisonniers vers les lieux où étaient creusées les fosses communes. Les prisonniers étaient enchaînés et ne cessaient de subir des tortures. Les camions étaient escortés par des militaires et des équipes de délinquants de droit commun emprisonnés bien avant les rafles. Sur le trajet, les populations riveraines étaient réveillées par des cris de désespoir mêlés de chants religieux et constataient des flaques de sang.

Les fosses communes étaient creusées par des bulldozers au petit matin, avec une façon de creuser assez standard, bien avant l'arrivée des camions remplis de victimes. Pour le site Shombo/ Ruvubu, par exemple, elles sont situées entre le lit de la rivière Ruvubu et le tracé de l'ancienne route qui reliait la Ruvubu au chef-lieu de l'arrondissement de Karusi. Les premières fosses ont été creusées à proximité de l'ancien pont (Pont Pecquet), mais le site a été abandonné et déplacé à quelques mètres plus loin, à cause de la proximité de la nappe phréatique.

Le déchargement des victimes dans les fosses communes était fait par l'équipe des prisonniers qui avaient escorté le véhicule. Les victimes dépouillées de tout objet de valeur (habits, montres, chaussures...) avaient les yeux bandés et étaient ligotées pour certaines. Elles étaient précipitées en vrac vivantes dans les fosses communes, puis rangées et achevées à coups de fusils ou de massues. Le bulldozer mettait la terre, puis compactait la fosse, achevant ainsi tout éventuel survivant. Ceux qui tentaient de s'échapper de fosses communes étaient aussitôt rattrapés par la population et remis aux bourreaux. En effet, la population avait été menacée de dures représailles si elle laissait fuir quelqu'un.

Les témoins font état de certains cadavres exposés à l'air libre avant d'être jetés dans la rivière ou dans les fosses communes.

Un témoin de la Colline Kiryama (Commune Shombo), a dit qu'il était allé rendre visite à sa grand-mère sur la colline Ngarire (Commune Giheta). Avant de traverser le pont, il a vu beaucoup de mouches, on aurait dit un pagne noir (*umunyike*) ; il a vu des flaques de sang, ça puait tellement. Il y avait sur place deux cadavres de jeunes amputés de leurs bras. A son retour, les cadavres avaient déjà été enterrés. C'étaient des élèves, probablement de l'Athénée.(Mayabo Zacharie, cité par Jean Berchmans Ndiokubwayo, op.cit.)

Des rondes nocturnes (*amarondo*) étaient partout organisées soi-disant pour « débusquer des bestioles » *mulele* (*ubukokobwaMulele*), mais en réalité c'était pour traquer d'éventuels fugitifs. Sur le site de la Ruvubu, ceux qui faisaient la ronde nocturne étaient chassés au moment de l'arrivée des camions pour éviter des regards indiscrets. L'*igicaniro* de la ronde (feu) était déplacé sur le flanc de la colline.

Des réunions de pacification étaient tenues, parfois pour encourager ceux qui se cachaient à sortir de leurs cachettes et se rendre aux autorités.

Une réunion de pacification avait été convoquée, explique une informatrice. L'orateur a évoqué la situation en disant : « *Iyo ibitoke vyarwiriye mu kugira bitohe barahonyora. Co kimwe n'akawa.* » (Quand les bananiers deviennent trop nombreux, il faut procéder à l'égrogement pour avoir de la bonne récolte, même chose pour le café).

Baranyikwa Mathias, alias Kadege, natif de la Colline Muhororo, zone Nyarurambi de la Commune Shombo en Province Karusi, a déclaré à la Commission en savoir davantage. Il a raconté que les autorités de l'époque avaient trouvé une ruse pour attraper les victimes. Il leur a été dit qu'elles étaient convoquées par l'administration territoriale pour une réunion qu'allait diriger l'Administrateur communal de Nyabikere, le nommé Sinzobatohana Emile, avec l'appui du Secrétaire de la zone Rugwiza, le nommé Ruvuzampama.

L'informateur de la CVR n'aurait eu la vie sauve qu'en fuyant vers la Tanzanie où il s'est réfugié à Mwanza, en 1973, lorsqu'il a constaté que les arrestations continuaient malgré un semblant de calme dans le pays.

I.7. EVACUATION VERS LES FOSSES COMMUNES

Les fosses communes sont une réalité des atrocités commises en 1972. Après les exécutions par fusillades, strangulation, bastonnade, privation d'eau et de nourriture, étouffement dans une salle commune, coup de poignard en plein cœur après ligotage, coups de marteau...la plupart des victimes de 1972 ont terminé leur vie dans des fosses communes.

Dans le sud du pays, plusieurs fosses communes ont été aussi exhumées et d'autres retrouvées détruites. Dans une fosse commune de Gishiha non loin de la zone du même nom, les restes humains ont été repérés à une profondeur de 4 mètres. Les personnes assassinées ont été jetées dans une toilette de 8 m de profondeur. Les restes humains sont au-dessus des ossements d'un chien jeté dans la fosse commune avec sa corde. Les images sont insupportables. Le souvenir est pesant et le silence des tueries est trop lourd. Mais face à l'histoire, la vérité ne meurt jamais. Ces restes humains, reprennent la parole, ils s'expriment et la vérité est mise à nue.

Toutes ces fosses communes ont été identifiées à base de renseignements humains. Elles datent de la crise d'avril à juillet 1972. Comme dit plus haut, il arrivait même que les bourreaux jetaient dans les fosses communes des personnes encore vivantes.

A ce sujet, l'ancien Président de la République, Ntibantunganya Sylvestre, qui était séminariste à Mugera en 1972, a donné le témoignage suivant à propos des fosses communes de la vallée de la Ruvubu [(N.S., Une démocratie pour tous les burundais, Volume I, L'Harmattan, 1999, p.112 cité par Kavakure (L.), Le conflit burundais II. La tragédie de 1972, Châtelaine (Genève), Editions du Centre Ubuntu, 2002, p. 98]:

« ... Je fus davantage blessé quand je me suis rendu compte des horreurs commises. ... J'ai vu des bras d'hommes vraisemblablement enterrés vivants et qui avaient tenté, jusqu'au dernier souffle, de sortir de leur trou... »

Les enquêtes menées par la CVR dans le centre du pays ont conclu sur le fait que les fosses communes de la Commune de Giheta (Gitega) et celles de la Commune de Shombo (Karusi) ont été creusées par des machines qui ont été détournées de la construction de la route nationale n°12 (Gitega-Muyinga)

Enfin, les nombreuses auditions retranscrites par la CVR contiennent des informations et des idées précieuses pour le pays en général et la CVR en particulier.

Après 48 ans de silence sur 1972, certains Burundais ont décidé de libérer la parole et de témoigner. Ce geste participe à une démarche de détraumatisation individuelle, familiale et communautaire.

La vérité libère et guérit.

RECOMMANDATIONS

1. Aux autorités administratives locales

- a) Mettre à la disposition de la CVR des locaux adéquats pour la conservation provisoire des restes humains et autres objets exhumés, afin de permettre d'organiser et d'arranger ces vestiges selon le « modèle musée » pour faciliter l'organisation de visites guidées pour les nombreux

partenaires qui le sollicitent, et d'espaces didactiques pour le public en général et les jeunes en particulier.

- b) Inclure dans leurs plans d'action les questions relatives au traitement du passé.

2. Aux institutions nationales

- a) Mener une offensive diplomatique, sur base des résultats des travaux déjà réalisés par la CVR, pour attirer l'attention des partenaires internationaux en vue de la reconnaissance et de la compréhension du cas atypique burundais en matière de violations graves et massives des droits de l'homme enregistrées dans le passé.
- b) Solliciter auprès des partenaires traditionnels et non traditionnels un appui multiforme pour accompagner le processus de vérité et de réconciliation au Burundi.
- c) Mettre en place un cadre de dialogue et solliciter auprès des partenaires traditionnels et non traditionnels un appui multiforme pour accompagner le processus de vérité et de réconciliation au Burundi.
- d) Mettre en place un comité technique ad hoc, pour collaborer avec la CVR, afin d'assurer le suivi des orientations de SE le Président de la République contenues dans la correspondance n° 100/CAB/1342/2020 en rapport avec la gestion des restes humains dans le cadre d'un musée aménagé à cet effet.
- e) Accorder le budget nécessaire pour l'évacuation du monticule de terre qui recouvre des fosses communes renseignées mais non encore excavées sur le site de la Ruvubu. Cette montagne de terre a été déposée lors de la construction de la Route Nationale Gitega – Muyinga. Les négociations initiées par le Sénat pour trouver des fonds relatifs à ce travail, n'ont pas encore donné le résultat escompté.
- f) Financer l'organisation des missions d'enquête de la CVR au niveau de la diaspora dans les pays de la sous-région en général et en Tanzanie en particulier pour rencontrer le maximum de témoins-clés possible encore en vie.
- g) Financer des voyages d'étude des Commissaires et Cadres de la CVR pour renforcer leurs capacités dans les domaines particuliers d'exhumation des fosses communes et d'aménagement des musées de la mémoire. Ces missions pourraient également s'intéresser aux thématiques du pardon et de la réconciliation.
- h) Prendre des mesures législatives visant à la réhabilitation des victimes burundaises à qui il a été collé l'étiquette des "Bamenja" pendant la période de violations des droits de l'homme de 1972.
- i) Permettre aux familles des victimes de procéder aux cérémonies de deuil et de levée de deuil pour les leurs assassinés pendant les différentes crises que le Burundi a connues.
- j) Demander officiellement pardon, au nom de la Nation burundaise, à toutes les familles qui ont été endeuillées lors des crises du passé.